Executive MBA-HEC

Vendredi 13 juin 2014



www.federation-femmes-administrateurs.com

SOMMAIRE

- 1. Leadership au Féminin : Parcours d'Agnes Bricard
 - ✓ La mandature : 1ère femme élue présidente du Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts-comptables
 - ✓ Articles : « On dit que la fonction fait l'homme : elle fait aussi la femme »
 - « La femme patron gagne du terrain »
- 2. Un enjeu sociétal : la présence de Femme au Conseil d'administration Deux lois : Une Fédération Femmes Administrateurs (FFA)
 - ✓ Edito de la Présidente
 - ✓ La présentation de la FFA
 - ✓ Les défis de la FFA
- 3. Intelligence économique adapté aux entreprises : un autodiagnostic
 - ✓ Trois volets de l'Intelligence économique
 - 1) Veille
 - 2) Influence et compétitivité : Le terme « influence » est souvent galvaudé. Il faut donc revenir aux fondamentaux et rappeler que la notion de légitimité est à la base de toute stratégie
 - 3) La sécurité

Executive MBA-HEC

Vendredi 13 juin 2014



www.federation-femmes-administrateurs.com

- 1. Leadership au Féminin : Parcours d'Agnes Bricard
 - ✓ La mandature : 1ère femmes élue présidente du Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts-comptables
 - ✓ Articles : « On dit que la fonction fait l'homme : elle fait aussi la femme » « La femme patron gagne du terrain »

Panorama de la mandature d'Agnès Bricard, 1^{ère} fernme élue présidente du Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts-Comptables

9 mars 2011 / 12 mars 2013

Déminentes personnalités, au premier rang desquelles Rény Rioux Directeur de Cabinet de Pierre Moscovici, sétaient réunies rue Cognacq Jay ce mardi 12 mars 2013 pour assister à lémouvante cérémonie de passation de pouvoirs entre Agnés Bricard et Joseph Zorgniotti. Nous félicitons l'Ambassadrice du Chiffre qui fut la première femme élue par ses pairs à la tête du Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts-Comptables le 9 mars 2011 : son dynamisme et sa clairvoyance ont guidé ses actions au cours de sa mandature. Le soutien au financement, la sécurité des entreprises, son implication pour la reconnaissance des droits des femmes dans l'univers du chiffre et l'intelligence économique ont figuré au premier rang de ses priorités. Nous souhaîtons pleine rénssite au 28^{the} Président du Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts-Comptables qui ne manquera pas de poursuivre les réformes engagées en faveur d'un plus grand rayonnement des experts-comptables dans le monde de l'économic.



2011

9 mars - Agnès Bricard élue présidente du Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts-Comptables Pour la première fois, une femme est élue à la présidence du Conseil Supérieur et devient la 27^{une} présidente de l'institution.

15 mars - La loi de modernisation des professions réglementées définitivement adoptée : l'interprofessionnalité

L'Assemblée nationale a adopté définitivement le 15 mars 2011 la loi de modernisation des professions judiciaires ou juridiques et de certaines professions réglementées. Les députés n'ont, en effet, apporté aucune modification en deuxième lecture au texte adopté par le Sénat en décembre 2010. Un décret permettant la création d'une SPFPL interprofessionnelle est attendu.

18 mars - Premier petit-déjeuner de l'Association des femmes diplômées d'expertise comptable Après la célébration de la journée de la femme le 8 mars 2011 au Conseil Supérieur qui avait rassemblée plus de 300 consœurs, ce sont plus de 100 professionnelles qui ont participé le 18 mars 2011 au premier petit-déjeuner de l'association.

28 avril - Les Organismes de Gestion Agréés (OGA) et les experts-comptables scellent leur union avec la nouvelle association UNPCOGA

Le jeudi 28 avril 2011, les OGA et l'Ordre des Experts-Comptables ont officialisé leur association UNPCOGA pour structurer leurs échanges et servir de cadre dans la réalisation de travaux communs.

29 avril - Assises de la simplification à Bercy : la profession force de propositions

A l'occasion des assises de la simplification, le 29 avril 2011, la présidente a présenté seize mesures proposées par la profession pour aider l'action gouvernementale, comme la déclaration unifiée en matière sociale et fiscale.

10 mai - Lancement de la signature électronique de l'expert-comptable

Le 10 mai 2011 est née Signexpert, signature électronique de l'expert-comptable, lors d'une cérémonie de remise des clefs en présence des 22 présidents de Conseils régionaux de l'Ordre.

19 mai - Matinée spéciale déclaration de revenus sur RTL : plus d'un million d'auditeurs

RTL, en partenariat avec le Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts-Comptables, a organisé le 19 mai 2011 une matinée spéciale déclaration de revenus.

A cette occasion, Julien Courbet a accueilli Agnès Bricard et Olivier Salamito pour répondre en direct aux questions des auditeurs.

17 juin - Les experts-comptables ou coeur des investissements d'avenir

A l'invitation d'Agnès Bricard, Valérie Pécresse, alors ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, et René Ricol, alors commissaire général à l'investissement, ont animé une table ronde sur les investissements d'avenir.

20 juin - Avec le réseau Banque Populaire 1 signature d'une convention pour faciliter le financement des TPE et l'attribution notamment des crédits de moins de 25 000 euros

Olivier Klein, directeur général de la BPCE et Agnès Bricard ont signé, au siège de la BPCE, la première convention-cadre visant à faciliter le financement des TPE. Cette convention a pour objectif de faciliter le financement de TPE de moins de vingt salariés et d'attribuer des crédits inférieurs à 25 000 euros.

5 juillet - CSO, CDC - Entreprises et le FSI s'unissent pour favoriser le développement des PME de croissance et des ETI

Agnès Bricard et Philippe Braidy, président de CDC-Entreprises, directeur général délégué du FSO en charge des PME et de l'action régionale, et Jean-Yves Gilet, directeur général du FSI, ont signé une convention visant à faciliter le financement en fonds propres des PME.

5 septembre - Avec le Crédit Lyonnais 2** signature d'un accord de partenariat destiné à fluidifier l'accès ou crédit des TPE-PME

5 septembre - Partenariat de diffusion entre le Conseil Supérieur et les presses universitaires de Fronce (PUF) Le Conseil Supérieur et les Presses Universitaires de France ont signé un partenariat de diffusion, qui s'est concrétisé le 5 septembre 2011 par le lancement de cinq ouvrages au sein de deux collections dans les domaines de la comptabilité, de la gestion, du droit fiscal, du droit social et du droit des affaires. Ces ouvrages sont disponibles dans les grandes librairies.

5 septembre - L'Abécédaire de la profession comptable : tout savoir sur la profession

A l'occasion du 66° Congrès de l'Ordre, le Conseil Supérieur a créé un nouvel outil « *l'Ahécédaire de la profession comptable* ». Objectif : présenter la profession dans son ensemble. Plus de 65 000 exemplaires ont été diffusés

19 septembre - Passion commerce, un tour de France pour promouvoir le commerce et accompagner son financement

Frédéric Lefebyre, alors Secrétaire d'Etat chargé du Commerce, de l'Artisanat, des petites et moyennes entreprises a inauguré, en présence notamment d'André Marcon, l'opération Passion commerce, une initiative du réseau des chambres de commerce et d'industrie. La profession était partenaire de cet événement avec la présence d'Agnés Bricard.

19 septembre · Le rapport de Gérard Rameix reprend les propositions des experts-comptables et incite les banques à rester mobilisées sur le financement des TPE et PME

Gérard Rameix, président de la Mediation du crédit, a rendu public son rapport. Ce rapport met en avant les propositions et les réalisations concrètes faites par les experts-comptables sur le financement des TPE.

13/15 octobre · 66⁻⁻ Congrès : record de participation pour un congrès en région, 4 500 congressistes !

Jean-Bernard Cappelier et Serge Bottali, rapporteurs généraux, ont choisi d'organiser ce 66⁻⁻ Congrès autour du thème « Experts-comptables et TPF, pour une dynamique de croissance ». Christiane Company, commissaire général, et l'ensemble du comité d'organisation ont invité les congressistes à découvrir, pendant trois jours, les secrets de la cité phocéenne.

Le 66⁻⁻ Congrès s'est vu décerné un prix pour le meilleur congrès national par les 80 villes

16 novembre - Réunion nationale des contrôleurs qualité au Cnam : une grande première !

avant un palais des congrès.

Pour la première fois, la commission Qualité du Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts-Comptables a réuni, le 16 novembre 2011 au Conservatoire National des Arts et Métiers à Paris, les équipes régionales du contrôle de qualité pour échanger et suivre une formation sur les nouvelles normes professionnelles.

21 novembre - 1^{et} trophée de l'Association des femmes diplômées d'expertise comptable administrateurs, en présence de Frédéric Lefebvre

A l'occasion de la cérémonie du Palmares Madame Commerce de France, Agnès Bricard a eu le plaisir de remettre le 1st trophée de l'association des femmes diplômées d'expertise comptable administrateurs, à Lorraine Dauchez, au regard de son parcours professionnel.

21 novembre - 3*** rencontre nationale des EPY, Entreprises du Patrimoine Vivant

De nombreux représentants du label EPV se sont regroupes à Bercy le 21 novembre 2011

autour de Frédéric Lefebvre. l'occasion d'évoquer les progrès de cette marque et la manière de mieux la valoriser en France et à l'Etranger, avec de nombreux partenaires tel que l'Ordre des Experts-Comptables

29 novembre - Les propositions du Conseil Supérieur au service de la compétitivité et de la valeur durable des entreprises

La plaquette « Principes de mesure de l'immateriel : 12 propositions au service de la compétitivité et de la valeur durable des entreprises » a eté adressee a l'ensemble des députés et sénateurs ainsi qu'aux différents ministères

5 décembre - Agnès Bricard remporte le prix « La Tribune » Women's Awards 2011 dans la catégorie finance et reçoit le grand prix toutes cotégories confondues La Tribune a reconnu l'implication et le travail accompli par la profession comptable pour favoriser le financement des TPE/PNIE et des entreprises à potentiel de croissance (ETI). Lors de la cérémonie de remise de prix, Agnès Bricard a reçu le Grand Prix Allianz récompensant celle parmi les trois nommées ayant reçu le plus de votes des internautes toutes catégories confondues.

6 décembre - Simplification : premier bilan après les premières assises du 29 avril 2011

Fréderic Lefebvre avec Jean-Luc Warsmann ont souhaité réunir, le 6 décembre 2011 à Bercy, les acteurs de la simplification et les chefs d'entreprise. Il a été dressé la liste des propositions, dont celles issues de la profession, visant à limiter les charges administratives qui pèsent sur les entreprises.

8 décembre - La commission de Droit comptable du Conseil Supérieur a lancé la 2^{-se} édition des journées techniques « Comptabilité Contrôle Audit »

Journée organisée par le Conseil Supérieur, avec Jérôme Dumont, président de la commission de Droit comptable, en partenariat avec l'Intec, les conférences ont été animées par des professionnels et des universitaires.

15 décembre - Réflexion autour de l'éthique et de la gouvernance

A l'occasion de l'Exposia 2011, salon européen du droit, de l'audit et du conseil, plusieurs personnalités publiques dont Agnès Bricard, Michel Prada, Philippe Audouin, Yves Nicolas, William Nahum et Jean-Louis Mullenbach se sont réunies pour échanger sur le thème « Subordination et indépendance : principes de gouvernance ».

2012

19 janvier - Création et lancement d'une assurance santé pour les entreprises

Innovation majeure, cette assurance santé permettra aux entreprises françaises lorsque la perennité de leur activité est menacée de couvrir les honoraires des experts de crise, dont l'expert-comptable de l'entreprise.

27 janvier - Accord signé avec le GIP-MDS et le Conseil Supérieur pour le rapprochement des portails Net-entreprises et jedeclare.com

Cet accord signé avec Eric Hayat, président du GIP-MDS, a pour but de développer la

dematérialisation, faciliter le quotidien des entreprises, et soutenir l'utilisation des deux plateformes

1º février - Signature d'une convention entre le Conseil Supérieur et le CRA, Cédants et Reepreneurs d'Affaires Accord permettant aux experts-comptables de disposer d'un réseau qualifié pour accompagner leurs clients dans la transmission d'entreprise

1º et 2 février - Salon des entrepreneurs Le Président de la République s'est rendu sur le stand des experts-comptables

Ce fut l'occasion de lui présenter les outils développés par l'Ordre des Experts-Comptables dediés au financement des TPF-PME.

8 mars - Présentation des dispositifs publics de soutien aux entreprises en présence de trois ministres Le Conseil Supérieur a organise, à l'initiative de Rene Ricol, alors commissaire général à l'investissement et coordinateur des dispositifs publics de soutien aux entreprises, un colloque dont l'objectif était de présenter aux experts-comptables les dispositifs clès mis en oeuvre par l'Etat en faveur des entreprises

8 mars - A l'occasion de la journée de la femme, le Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts-Comptables a reçu Jean-François Copé co-auteur de la loi Copé-Zimmermann sur la parité dans les conseils d'administration

19 mars - A l'occasion de l'inauguration du Conseil de la simplification à Bercy, Frédéric Lefebvre a nommé Agnès Bricard présidente du groupe de travail sur l'accès des TPE aux financements bancaires

20 mars - Les experts-comptables font leurs propositions fiscales

Joseph Zorgniotti, président d'honneur du Conseil Supérieur et président du Club fiscal et Jean-François Pestureau, président de la Commission l'iscale du Conseil Supérieur ont dévoilé les propositions fiscales des experts-comptables autour de deux tables-rondes: « La fiscalité: outil de developpement économique ? » et « Fiscalité, les grands défis d'aujourd'hui ».

26 mars - Le Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts Comptables a signé la convention nationale Tiers de confiance avec la Direction générale des finances publiques

Tout expert-comptable, société d'expertise comptable ou association de gestion et de comptabilité qui a signé une convention individuelle avec la Direction des Finances publiques, peut exercer pour un client ou un adhérent, la mission de tiers de confiance moyennant la conclusion d'une lettre de mission

30 mars - Publication du décret relatif à l'exercice de l'activité d'expertise comptable

Ce texte fait suite aux lois du 23 juillet 2010 relative aux réseaux consulaires, au commerce à l'artisanat et aux services et du 28 mars 2011 de modernisation des professions judiciaires ou juridiques et certaines professions reglementées, sous l'influence du droit communautaire.

2 avril - Avec le Crédit du Nord, 3^{cre} signature d'une convention en matière de linancement Après la Banque Populaire et LCL, le Conseil

Supérieur a signé une convention de partenariat



avec le Crédit du Nord afin de faciliter l'accès des entreprises aux crédits bancaires et de raccourcir les délais d'examen des demandes de prêts.

13 avril - Agnès Bricard sur les ondes de RTL Agnès Bricard est intervenue à nouveau sur les ondes de RTL dans le cadre des nouveautés 2012 en matière d'impôts sur le revenu.

3 mai - Publication de l'arrêté portant agrément du règlement intérieur de l'Ordre des Experts-comptables Le texte qui complète le décret du 30 mars 2012 et encadre ainsi l'exercice de la profession.

4 juin - Signature d'une convention de partenariat entre le Conseil Supérieur et la délégation interministérielle à l'intelligence économique Cette convention améliore la coopération en matière d'intelligence économique au service des entreprises et de l'emploi.

5 juin - Fleur Pellerin, ministre déléguée aux PME. à l'innovation et à l'Economie numérique, rencontre les experts-comptables

Agnès Bricard a présenté à Fleur Pellerin les travaux menés par l'Ordre des Experts-Comptables sur le financement des TPE et le renforcement des fonds propres des PME-ETI pour favoriser la compétitivité.

19 juin - Conférence de presse avocats / expertscomptables : une interprofessionnalité fonctionnelle I Pour la première fois, Agnès Bricard et Christian Charrière Bournazel, Président du Conseil national des barreaux, ont réuni ensemble la presse et affiché une volonté d'harmonie et de complémentarité entre les deux professions.

28 juin - Planète PME : le Premier ministre, Jean-Marc Ayrault, rencontre les experts-comptables Au cours de la 10^{eme} édition de Planète PME,

Jean-Marc Ayrault s'est rendu sur le stand de l'Ordre des Experts-Comptables pour rencontrer Agnès Bricard. L'occasion de lui présenter les actions menées par le Conseil Supérieur en matière de financement, de prévention et d'intelligence économique.

3 juillet - Lancement de la Fédération Femmes administrateurs à l'initiative des experts-comptables avec les femmes du secteur public et libéral

Cinq associations de femmes regroupées dans les métiers du chiffre, du droit ainsi que du secteur public ont créé la fédération Femmes administrateurs. La Fédération est présidée pour un mandat de deux ans par Agnès Bricard et, Marie² Jo Zimmermann, co-auteur de la loi sur la parité, en est la présidente d'honneur.

4 juillet - 1" Congrès de DAF autour de la réflexion d'une liste spécifique experts-comptables salariés d'entreprise

Plus de 2 000 DAF, issus de grandes entreprises mais également de PME, ainsi que de nombreuses personnalités étaient présentes à ce premier rendez-vous. Partenaire de l'événement, l'Ordre des Experts-Comptables était au coeur des débats.

12 juillet - Avocats et experts-comptables se mobilisent au service de l'attractivité de la France et de l'accompagnement des investisseurs étrangers LAFII (Agence Française pour les Investissements Internationaux), le CNB et le Conseil Supérieur ont signé un convention de partenariat pour favoriser le développement des investissements êtrangers en France en s'appuyant sur la connaissance des milieux d'affaires de chacun des partenaires.

25 septembre - Avec le Crédit Agricole 4tme signature d'une convention sur le financement

Le Conseil Supérieur et le Crédit Agricole ont signé une convention cadre destinée à faciliter l'accès au crédit des TPE et des professionnels.

1[™] octobre - Corse : création du 23[™] Conseil régional de l'Ordre des ExpertsComptables

Un nouveau Conseil régional de l'Ordre des Experts-Comptables a été créé : le Conseil régional de Corse. Le Conseil Supérieur compte désormais 69 élus.

3, 4 et 5 octobre - 67^{ese} Congrès de l'Ordre : plus de 6 000 congressistes réunis !
Philippe Arraou, rapporteur général, et les équipes de ce 67^{esse} Congrès ont choisi de

consacrer cette nouvelle édition sur le thème « L'expert-comptable entrepreneur, une marque, une offre ». Françoise Berthon, commissaire général, et l'ensemble du comité d'organisation, ont invité les congressistes à découvrir pendant trois jours, les charmes de la capitale.

11 octobre - Le Conseil Supérieur a participé à l'élaboration d'un guide sur la gouvernance d'entreprise en France.

L'objectif de ce document souhaité par l'Institut Français des Administrateurs (IFA) est de montrer l'excellence de la gouvernance d'entreprise en France afin d'attirer les investisseurs étrangers.

2013

25 janvier - Agnès Bricard rencontre Nicolas Dufourcq, directeur général de la BPI Présentation des actions du Conseil Supérieur en matière de financement des PME/ETI sur leurs projets de développement par les fonds propres

28 janvier - Transmission d'entreprise : le Conseil Supérieur signe un partenariat avec la CCIFTE Partenariat destiné à renforcer la capacité pour les experts-comptables à procéder à des missions de conseil en transmission d'entreprise à travers une collaboration sécurisée avec les professionnels de la CCIFTE.

5 février - Remise nationale des prix Cré'Acc 2012 à la Fédération Françoise de Football, en présence d'Emmanuel Petit, parrain de cette 10^{the} promotion A l'occasion de son 10^{the} anniversaire, Cré'Acc a souhaité rendre hommage à Pascale Ullmo en créant le « Prix 10^{the} anniversaire/Pascale Ullmo ». Pascale Ullmo a toujours soutenu dans ses fonctions, que ce soit à la médiation du crédit ou au commissariat général à l'investissement, les créateurs d'entreprise.

6 février - 20^{the} anniversaire du Salon des entrepreneurs

Agnès Bricard a ouvert le salon des entrepreneurs avec Pierre Moscovici sur le thème de la création d'entreprise. En direct du 20 salon des entrepreneurs, Agnès Bricard a été interviewée sur BFM Business.

7 février - Lancement du livre « 70 ans d'histoire » auprès de la presse

« Une marque, c'est raconter une histoire » déclare Agnès Bricard.

7 février - Avec la Caisse d'Épargne, 5^{to} signature d'une convention sur le financement

Dans le cadre du 20 anniversaire du salon des entrepreneurs, Christine Fabresse, directrice développement Caisse d'Epargne, et Agnès Bricard ont signé une convention de partenariat en faveur du financement des TPE-PME.

27 février - France Active et le Conseil Supérieur signent une convention de partenariat
Une signature avec un financeur solidaire pour créer une synergie plus forte entre nos deux

2013-219





Présidente de la Fédération des Femmes Administrateurs, Présidente de l'Association « Tous pour la prévention de l'Entreprise avec l'Assurance santé Economique des entreprises » Présidente d'honneur du Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts-Comptables

« On dit que la fonction fait l'homme : elle fait aussi la femme »

Comment promouvoir les femmes aux postes de direction et de décision ? Réponse d'Agnès Bricard, fondatrice de la Fédération des Femmes Administrateurs.

Agnès Bricard a été la première femme à prendre la présidence du Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts-Comptables en 2011-2012. Fondatrice de la Fédération des Femmes Administrateurs en juillet 2012, elle participe à la féminisation des postes de direction et de décision et lutte contre les stéréotypes féminins.

Quelle est la situation des femmes dirigeantes aujourd'hui?

Il y a toujours eu des femmes dirigeantes, mais elles sont des exceptions, des « surfemmes ». Les femmes ne sont pas « fabriquées » pour être des dirigeantes. Aujourd'hui, avec les lois Sauvadet et Copé-Zimmermann, on va vers la modernisation : les quotas ont pour but d'instaurer une représentativité féminine de 40% dans les conseils d'administration d'ici 2017 et 2018 pour le monde public.

Bien sûr, au départ, nous sommes toutes foncièrement contre les quotas. Il y a 30 ans, on y réfléchissait déjà mais on refusait « d'être des quotas » : on pensait que les femmes seraient promues d'elles-mêmes, grâce à leurs compétences, aux postes d'administratrices ou de présidentes. Finalement, ça n'a jamais été le cas donc les quotas sont nécessaires dans une

première étape et dans la seconde étape, ils sont biodégradables. Il faut d'abord malheureusement contraindre par des lois pour ensuite (études Mc Kinsey récentes) constater les points de croissance supplémentaires que la présence des femmes apporte : donc constatons qu'il faut contraindre puis convaincre.

Que pensez-vous des clichés qui attribuent aux femmes des compétences spécifiques?

On parle beaucoup du « capital féminin », comme s'il était tout à fait spécifique et différent du capital masculin. Mais ce n'est pas le cas : encore une fois, chacun « fabrique » son plan de carrière, son ascension. On sait que la fonction fait l'homme : elle fait aussi la femme. Quand je suis devenue présidente du Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts-Comptables, la fonction m'a fabriquée.

Il n'y a pas de spécificités propres au « capital féminin », on n'est pas plus dans le social, dans le solidaire que dans l'écoute : comme les hommes, on se fabrique. Mais pour se fabriquer, il faut nous laisser de la place. Et, puisque cela ne se fait pas naturellement, les lois vont contraindre, puis les femmes vont convaincre.

Comment vont-elles convaincre ? Tout simplement grâce à des indicateurs qui permettront de constater qu'il y a, certes, une croissance supplémentaire mais qu'il y a aussi plus de qualitatif. Mettre une femme avec un homme, c'est déjà constater qu'il y a moins de brutalité dans les rapports et c'est ce qu'on veut inscrire : plus d'explication et plus d'argumentation. C'est l'avantage à la présence d'une femme : un homme ne va pas taper sur une femme parce que ça ne se fait pas et que sa mère lui a appris que c'était impossible, alors qu'il n'hésite pas à le faire avec un autre homme. C'est là que seront réellement les modifications aujourd'hui : dans les comportements, non dans un capital féminin supposé différent d'un capital masculin.

En plus de ces quotas, d'autres mesures pourraient-elles être mises en place?

Nous devons aller encore plus loin. On me demande souvent de citer des femmes présidentes de grandes entreprises : il y en a quelques-unes, mais ce sont des exceptions, ce ne sont pas des modèles. Aujourd'hui, il faut des modèles, une vraie généralisation.

Donc, pour avoir des femmes présidentes dans les grandes entreprises, et notamment dans les grandes entreprises publiques où les présidents sont nommés par décrets et arrêtés, il faut instaurer une alternance. Si le président est un homme, la prochaine fois, ce sera une femme. Il ne s'agira pas forcément d'une obligation mais au moins d'une priorité. Il faut qu'on se donne les moyens pour recruter pendant deux ou trois mois pour trouver la femme qui convient au poste, et que l'on ait enfin des modèles de femmes présidentes de grandes entreprises.

Vous incarnez l'ambition des femmes à conquérir des postes à responsabilités : quelle est votre expérience personnelle ?

Il y a 30 ans, on imaginait les quotas, j'avais 20 ans. On avait refusé les quotas pour des raisons nobles et je me suis dit qu'il fallait démontrer qu'on pouvait conquérir ces postes à responsabilités. Alors je suis partie à la conquête de ces postes dans mon domaine, celui des experts-comptables. Je voulais montrer qu'on pouvait changer les lignes en proposant une nouvelle vision de ma profession.

Ça n'a pas toujours été évident : chez les experts-comptables, il y a 75% d'hommes pour 25% de femmes. J'ai dû faire ma place : j'ai d'abord été présidente de Paris puis, dix ans plus tard, en 2011, présidente du Conseil Supérieur. Ce n'était pas naturel, tout le monde m'expliquait que la vice-présidence m'irait très bien. Et à un moment, il a fallu que je change de syndicat. Quand on a passé trente ans, une vie, dans un syndicat, c'est une décision difficile à prendre, il m'a fallu de l'audace.

Il faut souvent dire aux femmes « Osez! ». Les hommes le font, ils ne se posent pas de question. Il faut pousser les choses : si vous êtes sûre que vous êtes compétente, que vous avez une vocation et que vous voulez porter des projets, modifier des lignes, allez-y, il faut oser. C'est ce que j'ai fait : j'ai changé de syndicat et j'ai pu être présidente. J'en suis très fière parce que ça a été une expérience extraordinaire.

Mais il y a des points négatifs : la brutalité des rapports a été difficile. Quand je suis sortie de cette présidence, j'ai su que ce n'était pas comme ça que je voulais le monde de demain pour nos filles. Alors j'ai créé la Fédération des Femmes Administrateurs pour imaginer ce monde demain, pour qu'il soit plus viable, plus humain, plus généreux. Parce que la compétitivité et la croissance peuvent exister dans d'autres rapports que la brutalité.

Quelles sont les actions mises en œuvre par la Fédération des Femmes Administrateurs ?

Nous avons fait une demande au Ministère du droit des femmes : celui d'ouvrir, sur le site du Ministère, un fichier des femmes administrateurs. Aujourd'hui, plus de 400 associations féminines gèrent la mise en place de femmes aux postes de direction ou de décision. Pour permettre ces promotions, il faut, en pratique, constituer un fichier, un vivier : c'est ce que j'appelle la mise en place opérationnelle d'un enjeu sociétal.

Dorénavant, les femmes ont un modèle de CV de femmes administrateurs : elles peuvent s'inscrire et bénéficier, pour assurer leur soutenance, de l'accompagnement d'associations.

Il faut que les femmes apprennent à se défendre, à soutenir leurs positions, leurs compétences, qu'elles se vendent pour que les conseils d'administration retiennent leur candidature. Désormais, on leur en donne les moyens.

Maintenant, il faut aller plus loin : faire en sorte que les entreprises, les cabinets de recrutement, viennent également sur le site du Ministère. La Ministre va réfléchir en ce sens. Il faudrait qu'on ait 4 000 voire 5 000 CV sur le site du Ministère des Droits des Femmes

Enfin, le troisième stade sera de créer des indicateurs pour mesurer l'impact de la performance : la combinaison « un homme + une femme » dans les postes de direction apporte-t-elle plus de croissance ? Aux Etats-Unis, des études démontrent déjà que, quand on met un homme et une femme dans les postes de direction, il y a au moins 1% de croissance supplémentaire (études Mc Kinsey)

Propos recueillis par Marine Périn





Article publié sur le site internet www.lavoixdefrance.fr

le 15 mai 2014

Présidente de la Fédération des Femmes Administrateurs, Présidente d'honneur du Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts-Comptables

La femme patron gagne du terrain!

La dernière étude du cabinet Strategy &, prévoit que d'ici 2040, un tiers des dirigeants d'entreprises dans le monde seront des femmes. Mais qu'en est-il de leur situation aujourd'hui? Quelles sont les régions du globe plus propices à laisser la place au beau sexe? Quels sont les enjeux des dirigeantes? Décryptage de la gouvernance version féminine!

Même si les femmes dirigeantes se font de plus en plus nombreuses, la "denrée" reste encore assez rare pour que chaque nouvelle prise de pouvoir soit assimilée à une victoire. Le leadership féminin n'est pourtant pas différent de sa version masculine, selon les dernières recherches sur le sujet : il ne serait pas un modèle de management à différencier et à mettre à part.

Les femmes au pouvoir, le long chemin vers la banalisation

Si l'étude de Strategy& montre un certain optimisme, la gouvernance des femmes n'est pas encore acquise, notamment dans le domaine privé. Certains secteurs comme l'industrie des matériaux de construction sont majoritairement dominés par la gente masculine, la femme y a encore du chemin à parcourir. De nombreuses barrières limitent cette expansion comme nous le déclare Agnès Bricard, présidente des Femmes Administrateurs et première femme du Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts, contactée par La Voix de France : « Le constat aujourd'hui, c'est que les femmes dirigeantes sont encore des exceptions, elles sont perçues comme des sur-femmes. Elles sont parties d'un handicap lourd qui rend la chose incroyable. Une généralisation ne se fait pas naturellement. »

Autre point noir, la promotion en interne dans les entreprises est cloisonnée. Agnès Bricard ajoute : « Les plafonds de verre sont encore bien présents dans le privé. » Dans le monde occidental, la montée en puissance des femmes à des hauts postes doit encore passer par l'obligation d'intégration. C'est même la règle d'or pour leur permettre d'obtenir un statut à haute responsabilité.

« Il faut contraindre pour convaincre »

Le combat du patronat au féminin semble ne pas (devoir) se faire sans des normes imposées aux acteurs : « Pour généraliser, il faut d'abord contraindre les entreprises pour ensuite les convaincre », nous énonce Agnès Bricard, fervente défenseuse du statut de la femme dans le milieu professionnel. Il faut dire que la contrainte porte ses fruits dans le domaine public, qui pave le chemin à suivre pour le privé : « L'obligation de mettre au moins une femme dans la shortlist des postes à pourvoir dans les directions du secteur public est une bonne chose. Le secteur privé suivra forcément », revendique-t-elle. De facto, le débat sur la fonction particulière des femmes pourrait être considéré comme stérile si les dernières recherches sur la position de la femme dirigeante sont prises en compte.

Le sexe n'est pas une variable pertinente

La chercheuse Sarah Saint-Michel a mis en lumière une donnée primordiale dans ce clivage des genres : le sexe n'aurait aucune influence dans la position du leadership. Selon les conclusions de son investigation, la société aurait été bernée par des stéréotypes : « Le point de départ était de penser qu'un leadership au féminin existait. Selon les idées reçues, les femmes ont un management bienveillant, davantage à l'écoute de leurs collaborateurs. Or, les résultats de mes recherches n'ont pas révélé de particularité chez les femmes lorsqu'elles sont au pouvoir. Peu importe le sexe de l'individu, chacun peut être bienveillant et performant. Il n'y a pas de différence entre les hommes et les femmes dans le déploiement du leadership. »

Ce sont des attentes stéréotypées qui sont véhiculées par les femmes et le pouvoir : le partage, la communauté ou, à l'inverse, plus autoritaire et agressive. Or, ça n'a jamais été révélé.

Et l'autre face du monde?

L'autre partie du globe n'est pas encore mûre sur le sujet, hormis une exception chinoise. Sarah Saint Michel a d'ailleurs rencontré un problème de représentativité : « Dans les pays au Moyen-Orient, il n'y a pas d'études sur le sujet. C'est un thème encore jeune. » Dans l'Empire du milieu, les femmes se sont imposées de fait, dixit Agnès Bricard : « Il y a beaucoup de femmes dirigeantes en Chine, où la révolution maoïste a joué un rôle important. Toute révolution impose l'égalité des genres. C'est l'éclosion de l'identité de l'égalité. »

Les pays européens comme la France, l'Allemagne et l'Italie ont eux profité de l'avancée des Anglosaxons sur la prise de pouvoir des femmes au sommet de la pyramide entrepreneuriale. Agnès Bricard nous dévoile : « Dans les pays anglo-saxons, le poids de la femme vient complètement du côté RSE — responsabilité sociale des entreprises - qu'ils ont rapidement élaboré. La diversité et la parité sont issues de la RSE. Ils sont dans une culture du résultat, ce qui a permis de faire émerger la femme dirigeante dans des pays comme le nôtre. »

La femme au pouvoir, largement stéréotypée et malmenée, a encore des preuves à apporter mais la tendance va brusquement s'inverser. Dans un monde où la productivité prime, le genre ne devrait plus être pris en compte. Et le débat s'éteindra au moment de sa banalisation.

Executive MBA-HEC

Vendredi 13 juin 2014



www.federation-femmes-administrateurs.com

2. Un enjeu sociétal : la présence de Femme au Conseil d'administration

Deux lois: Une Fédération Femmes Administrateurs (FFA)

- ✓ Edito de la Présidente
- ✓ La présentation de la FFA
- ✓ Les défis de la FFA



www.federation-femmes-administrateurs.com

Le mot de la Présidente



Portable: 06.61.64.57.00

Email: agnes.bricard@orange.fr

ADMINISTRATEUR AU FÉMININ: MODE D'EMPLOI

Pour inscrire votre CV en tant que candidate à des mandats d'administratrices

► 1^{er} étape :

Inscrivez-vous auprès des Associations fondatrices de la Fédération Femmes Administrateurs

http://www.federation-femmes-administrateurs.com/

> 2^{ème} étape :

Inscrivez-vous sur le site du Ministère des Droits des Femmes www.administratrices.femmes.gouv.fr

En fixant des objectifs de parité au sein des conseils d'administration des grandes entreprises et dans le secteur public, la loi Zimmermann du 27 janvier 2011 puis la loi Sauvadet du 12 mars 2012 ont également donné les clés pour apporter des réponses concrètes aux besoins de modernisation de la gouvernance des entreprises et de professionnalisation du statut d'administrateur.

Depuis plus d'un an, la Fédération des Femmes Administrateur s'est engagée dans la valorisation de la mixité mais surtout dans la diversité des profils des femmes candidates à des mandats d'administrateurs. Au sein même de la Fédération, les femmes du monde public, avec « Administration moderne », côtoient celles de la sphère privée avec les femmes libérales.

Les talents du secteur public doivent intégrer les conseils d'administration des entreprises et réciproquement les talents du secteur privé doivent rejoindre les instances qui administrent les trois versants de la fonction publique (Etat, collectivités territoriales et hôpitaux) pour garantir compétitivité et développement de toutes ces entités.

La diversification du profil d'administrateur est indispensable à sa professionnalisation. Le profil de l'administrateur juriste ou financier ne peut répondre à lui seul à l'ensemble des attentes. En accueillant les femmes chefs d'entreprises, comme l'a souhaité Najat Vallaud-Belkacem, ministre des droits des femmes, les femmes ingénieurs ainsi que les femmes du secteur du commerce en qualité de membres observateurs, la Fédération s'est clairement engagée dans cette voie de diversification.

Pour poursuivre cette progression vers une représentation équilibrée au sein des conseils d'administration et garantir la variété des profils, il est nécessaire de donner une visibilité réelle aux nouveaux profils d'administrateurs. La création du site www.administratrices.femmes.gouv.fr par le ministère des droits des femmes répond à ce besoin de visibilité tout en donnant une dimension sociétale à cet enjeu de la représentativité des femmes dans les organes de direction des entités privées et publiques. Le site femmes administratrices n'a pas vocation à devenir une bourse aux mandats, ni un forum de recrutement mais simplement un espace où les femmes candidates pourront s'informer, préparer un CV, prendre contact avec l'un des réseaux féminins partenaires afin de confronter leurs compétences aux attentes du marché.

Il s'agit désormais d'encourager, d'accompagner, de former, de révéler tous ces talents féminins. L'objectif de 5000 CV (curriculum vitae) pour répondre à un besoin estimés entre 550 et 1350 postes de femmes administrateurs selon le rapport d'activité de la délégation aux droits des femmes et à l'égalité des chances de l'Assemblée Nationale de 2009, pour atteindre l'objectif de 40%. Cet objectif pourrait paraître trop ambitieux mais il est indispensable pour tenir compte de l'évolution du pourcentage de représentativité au cours des prochaines années et ainsi créer une véritable émulation. A titre d'exemple, les sociétés du SBF 120 comptaient 357 mandats attribués à des femmes sur les 1500 mandats d'administrateurs en 2013, soit près de 24% des mandats d'administrateurs. Seules trois sociétés sur les 120 qui composent l'indice ne font siéger aucune femme. Ces chiffres sont encore plus satisfaisants pour les sociétés du CAC 40, dans lesquelles siègent toutes au moins une femme. D'ailleurs, sur les 572 mandats d'administrateurs, 151 ont été attribués à une femme soit 26,4% des mandats. Concernant les paliers de la loi Copé-Zimmermann, 5% des sociétés du SBF 120 et du CAC 40 font siéger au moins 40% de femmes et deux sur trois sociétés du SBF 120 ainsi que trois sur quatre sociétés du CAC 40 font siéger au moins 20% de femmes dans leur conseil d'administration en 2013. Le processus est donc bien en marche et doit être encouragé.

Ainsi, des structures de formation, proposées par l'IFA, le Women Be European Board Ready Essec et Sciences Po, disposent de tous les moyens nécessaires pour répondre aux besoins de formation et d'accompagnement souhaités par les administratrices comme par les administrateurs. Il s'agira donc bien à travers ces formations de professionnaliser le statut d'administrateur et non pas de mettre en place des modules de formation spécifiques aux femmes. De son côté, la Fédération contribuera également à sa manière en proposant une veille continue des pratiques, des actions originales et spécialisées de coaching, de jeux de rôles intégrant des comédiens ou des cabinets de gouvernance et autres services nécessaires.

Cette démarche d'ouverture fait partie de l'ADN de la Fédération des Femmes Administrateur, qui est la garantie du succès de cet enjeu sociétal visant à professionnaliser le statut d'Administrateur au service de la modernisation, de la croissance et d'une meilleure gouvernance des entreprises.



PRESENTATION

Création en juillet 2012

Enjeux

L'enjeu de la Fédération créée en juillet 2012, est d'assurer la mise à niveau de la représentation des femmes au sein des conseils d'administration et de surveillance, et ce, conformément aux lois Copé-Zimmerman dans le monde privé et Sauvadet dans le monde public. Cela doit permettre de rééquilibrer les pouvoirs, les compétences et d'agir sur les comportements et pratiques au service de la performance et de la compétitivité des entreprises, des associations et des établissements publics.

Si l'intégration des femmes dans les conseils d'administration participe à une meilleure gouvernance, l'action de la Fédération aidera à faire comprendre que leur entrée conduit naturellement à professionnaliser la fonction d'administrateur nécessaire à la modernisation de notre pays.

Objectifs 2013 / 2014

- Pour la réussite de la mixité public/privé.
- Pour une attractivité et une influence en Europe, le levier des compétences féminines.
- Pour une parité dans les instances.
- Pour un modèle de compétitivité, créateur de croissance : l'efficience du capital féminin.



CREATION JUILLET 2012

Associations Membres de la Fédération

I. Membres historiques

- 1. Association Femmes AAA+ (<u>Avocates</u>) présidée par Brigitte Longuet.
- 2. Association Française des Femmes <u>Juristes</u> présidée par Mary Daphné Fishelson.
- 3. Association des Femmes Diplômées

 d'Expertise Comptable Administrateurs,
 présidée par Françoise Berthon et Marie-Ange Andrieux
- 4. Association des Femmes <u>Huissiers de Justice</u>, présidée par Astrid Desagneaux.

5. Association Administration Moderne présidée par Anne-Marie HELLEISEN.

Femmes du monde public (Enarques)

Femmes libérales

II. Membres observateurs

6. Association CEFEC présidée par Agnès Chauveau.

7. Association Femmes Ingénieurs et Scientifiques présidée par Aline Aubertin

8. Association Femmes Chefs d'Entreprises présidée par Eva Escandon

Femmes Commerce de France

Femmes Ingénieurs

Femmes Chefs d'Entreprises



www.federation-femmes-administrateurs.com

Les défis de la Fédération

La Fédération des Femmes Administrateurs a pour objectif de rassembler les compétences féminines dans leur diversité afin de rompre avec la politique de la chaise vide lorsqu'il s'agit de trouver des femmes compétentes.

La Fédération souhaite développer un véritable SAV des lois sur la parité (1) afin de substituer au modèle actuel, caractérisé par un système de recrutement par cooptation, pour un modèle ouvert fondé sur une parité positive en vue de professionnaliser le statut d'administrateur.

Ces défis, la Fédération des Femmes Administrateur pourra les relever en mettant en œuvre plusieurs actions concrètes :

- 1/ Favoriser la mixité public-privé
- 2/ Faire apparaître les spécificités des compétences féminines pour pourvoir les postes de femmes administrateurs conformément aux objectif fixés par les lois de parité (2);
- 3/ Professionnaliser le statut d'administrateur avec notamment la prise en compte d'unités de formation afin que femmes et hommes aient un niveau équivalent ;
- 4/ Rendre les candidates plus visibles notamment :
 - par différents moyens de communication,
 - sur le site du ministère des droits des femmes, en créant un point d'entrée unique pour consulter la liste des femmes compétentes à partir des fichiers des associations membres de la Fédération;
- **5/ Accompagner les participantes qui le souhaitent** (partenariat formation avec l'IFA et l'ESSEC, mentoring, témoignages, conférences);

⁽¹⁾ Loi Copé / Zimmermann (27 janvier 2011), Loi Sauvadet (12 mars 2012).

⁽²⁾ Le seuil est fixé à 40 % de femmes administrateur en 2016 (Loi Copé Zimmermann) et en 2017 pour le secteur public (Loi Sauvadet).

Executive MBA-HEC

Vendredi 13 juin 2014



www.federation-femmes-administrateurs.com

- 3. Intelligence économique adapté aux entreprises : un autodiagnostic
 - ✓ Trois volets de l'Intelligence économique
 - 1) Veille
 - 2) Influence et compétitivité : Le terme « influence » est souvent galvaudé. Il faut donc revenir aux fondamentaux et rappeler que la notion de légitimité est à la base de toute stratégie
 - 3) La sécurité

Guide du routard à télécharger : www.intelligence-economique.gouv.fr













FAITES VOTRE AUTODIAGNOSTIC (.E.

Le Conseil supérieur de l'Ordre des Experts-Comptables (CSOEC) et le Service de Coordination à l'Intelligence Économique des ministères économiques et financiers à Bercy (SCIE) ont mis en place un autodiagnostic qui permet aux dirigeants de TPE-PME de situer leur entreprise dans la démarche d'intelligence économique

autodiagnostic d'intelligence économique.

La veille

Faites votre autodiagnostic en ligne sur **experts-comptables.fr** espace « Développement économique », rubrique « Intelligence économique ».

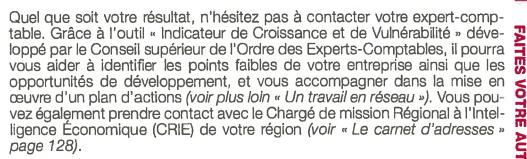
Suivez-vous régulièrement :

L'environnement économique du secteur d'activité de votre entreprise?	Oui	Non
La législation et la réglementation s'appliquant à l'entreprise?	Oui	Non
Les tendances et les évolutions prévisibles du marché?	Oui	Non
L'évolution prévisible du coût de vos matières premières?	Oui	Non
6 L'évolution des besolns et des attentes de vos clients?	Oui	Non
S Vos concurrents (nouveaux prodults, projet de délocalisation, croissance externe)?	Oui	Non
7 Vos fournisseurs (santé financière, principaux cl ents) ?	Oui	Non
3 L'Image de votre entreprise (dans la presse -y compris à l'international -, sur Internet: réseaux soclaux, forums, blogs)?	Oui	Non
9 L'action des associations, des « think tanks », des ONG s'intéressant à votre	Out	Non
secteur d'activité ou à votre entreprise?	Ouj	INOH
	Oui	Non
secteur d'activité ou à votre entreprise? 10 Avez-vous recensé les sources d'Informations internes et savez-vous les valoriser et les exploiter (savoir-faire du personnel, rapports du service après vente,		
secteur d'activité ou à votre entreprise? 10 Avez-vous recensé les sources d'Informations internes et savez-vous les valoriser et les exploiter (savoir-faire du personnel, rapports du service après vente, rapport d'étonnement concurrentiel)? 11 Avez-vous mis en place un dispositif de collecte de l'information (Internet, abonnement à des bases de données, réseaux humains) ou vous appuyez-vous	Oui	Non
secteur d'activité ou à votre entreprise? 10 Avez-vous recensé les sources d'informations internes et savez-vous les valoriser et les exploiter (savoir-faire du personnel, rapports du service après vente, rapport d'étonnement concurrentiel)? 11 Avez-vous mis en place un dispositif de collecte de l'information (Internet, abonnement à des bases de données, réseaux humains) ou vous appuyez-vous sur des prestataires extérieurs (recherche de données, réalisation d'études)? 12 Développez-vous des partenariats avec des entrepnses proches géographiquement et/ou en termes de secteur d'activité (échange d'informations, participa-	Oui Oui Oui	Non
secteur d'activité ou à votre entreprise? 10 Avez-vous recensé les sources d'Informations internes et savez-vous les valoriser et les exploiter (savoir-faire du personnel, rapports du service après vente, rapport d'étonnement concurrentiel)? 11 Avez-vous mis en place un dispositif de collecte de l'information (Internet, abonnement à des bases de données, réseaux humains) ou vous appuyez-vous sur des prestataires extérieurs (recherche de données, réalisation d'études)? 12 Développez-vous des partenariats avec des entrepnses proches géographiquement et/ou en termes de secteur d'activité (échange d'informations, participation collective à des salons)? 13 Avez-vous identifié les opportunités de développement à l'international pour	Oui Oui Oul Oui	Non Non

Résultats sur 15

Moins de7: une action de veille vous donnerait un avantage concurrentiel. De 7 à 12: les efforts que vous effectuerez dans ce domaine permettront une meilleure réactivité de votre entreprise.

Plus de 12: la veille que vous avez mise en place dans l'entreprise, bien que perfectible, est de bonne qualité.



L'influence et la compétitivité

1	Disposez-vous d'indicateurs précis pour évaluer la compétitivité de votre entreprise?	Oui	Non
2	Cherchez-vous à créer, entretenir ou participer à des réseaux hors de votre entreprise afin de disposer de sources et de moyens de diffusion d'informations utiles et diversifiés (amicales de dirigeants, associations d'anciens élèves, clubs de réflexion, chambres consulaires, administrations, pôles de compétitivité, centres techniques industriels)?	Oui	Non
3	L'entreprise adhère-t-elle à des associations professionnelles permettant de faire entendre sa volx?	Oui	Non
4	L'entreprise conduit-elle ou participe-t-elle à des actions à caractère sociétal (adhésion à des associations sportives, culturelles, humanitaires)?	Oui	Non
5	Menez-vous des actions d'influence pour préserver et renforcer les intérêts de votre entreprise (organismes de normalisation, décideurs publics locaux, ministères, ONG)?	Oui	Non
6	Avez-vous une politique de communication pour promouvoir votre entreprise et faire valoir les performances de ses produits, particulièrement les produits innovants?	Oul	Non
7	Avez-vous une stratégie de communication via le Web2.0 (participation de votre entreprise à des blogs, forums, réseaux sociaux)?	Oul	Non
8	Votre entreprise a-t-elle les moyens de rétablir sa réputation sur Internet en cas d'attaque?	Oui	Non
9	Étes-vous prêt à faire appel à un cabinet de lobbying pour défendre et pro- mouvoir votre entreprise?	Oui	Non

Résultats sur 9

Moins de 4: la mise en œuvre d'actions d'influence permettrait d'améliorer la performance et la compétitivité de votre entreprise.

De 4 à 7: même si vos produits sont de qualité, vous risquez à terme de rencontrer des difficultés pour les vendre comme vous le souhaltez.

Plus de 7: vous avez un bon positionnement pour mener des actions d'influence.

Quel que soit votre résultat, n'hésitez pas à contacter votre expert-comptable si vous souhaitez qu'il vous oriente vers un spécialiste du lobbying et de la communication d'influence qui pourra vous accompagner dans la

mise en place d'un plan d'actions. Vous pouvez également prendre contact avec le Chargé de mission Régional à l'Intelligence Économique (CRIE) de votre région (voir « Le carnet d'adresses » page 128).



La capitalisation et la préservation du patrimoine immatériel

1	Les éléments sensibles de votre entreprise sont-ils blen identifiés (savoir-faire, innovations, mémoire de l'entreprise, annuaire des compétences) ?	Oui	Non
2	Veillez-vous à les protéger?	Oui	Non
3	Avant de lancer un projet important, traîtez-vous les aspects relatifs à la sécurité des informations? Qui sera informé? Comment circuleront et seront conservées les informations? Quelle politique de communication sera associée au projet? Rédigez-vous systématiquement des manuels de procédures?	Oul	Non
4	Certaines de vos informations sensibles sont-elles protégées par des contrats d'assurances et/ou des moyens juridiques liés à la propriété intellectuelle (brevets, dépôts de marques, de modèles)?	Oul	Non
5	Vos Inventions sont-elles protégées?	Oui	Non
6	Avez-vous formalisé une procédure d'habilitation pour l'accès aux données sensibles de l'entreprise?	Oul	Non
7	Existe-t-il des consignes claires de rangement et d'archivage des documents sensibles?	Oui	Non
8	Existe-t-il des consignes claires de destruction des documents sensibles?	Oui	Non
9	Disposez-vous de locaux ou de mobilier sécurisés pour ranger vos documents sensibles?	Oui	Non
10	Le système d'information de votre entreprise est-il sécurisé?	Oui	Non
11	Insérez-vous des clauses de confidentialité dans les contrats de travail du personnel?	Oul	Non
12	Les informations diffusées lors des congrès, salons et foires expositions sont- elles maîtrisées?	Oui	Non
13	Contrôlez-vous la sensibilité des informations contenues dans vos supports de communication (documents de promotion, site web, lettre d'information)?	Oui	Non
14	La somme des informations qui peuvent être recueillies légalement (information ouverte) peut-elle mettre en péril la compétitivité de l'entreprise?	Oui	Non

Résultats sur 14

Moins de 7: votre entreprise est confrontée à un risque bien réel de divulgation de son savoir ou de son savoir-faire.

De 7 à 11: la protection du patrimoine de votre entreprise peut être accrue par la mise en place de solutions simples.

Plus de 11: vous avez le souci de protéger le patrimoine immatériel de votre entreprise.

